

Plan d'actions égalité professionnelle femme/homme

Axe 1 : Evaluer, prévenir, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

Mesure 1	Réaliser une étude détaillée de la rémunération
Mesure 2	Assurer l'information auprès des agents des conséquences des temps partiel sur la rémunération et sur la retraite
Mesure 3	S'assurer de la représentation équilibrée des Femmes et des Hommes sur les fonctions d'encadrement, notamment intermédiaire.

Axe 2 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emploi, grades et emplois de la Fonction Publique

Mesure 1	Développer la culture RH du management sur le volet accompagnement des agentes et agents, et réduire les biais dans l'évaluation professionnelle pour neutraliser les inégalités dans l'évolution de carrière
Mesure 2	Développer les moyens autour de l'accompagnement individuel à l'évolution professionnelle pour les agentes et agents en ayant le plus besoin. Et faciliter la mise en place et le déroulé des formations, notamment pour les catégories C.
Mesure 3	Développer la mixité Femmes Hommes dans les recrutements par catégorie, promotion, type d'emploi et fonction
Mesure 4	Communiquer sur les métiers sans stéréotypes de genre

Axe 3 : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle/familiale

Mesure 1	Formaliser des règles sur le cadre de travail et les intégrer dans les pratiques managériales /Adaptation de l'organisation du travail et du temps de travail
Mesure 2	Soutien à la parentalité et aux agents dans le cadre familial
Mesure 3	Renforcer l'accompagnement des agents après retour congé (parental, maternité)

Axe 4 : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Mesure 1	Développer un socle commun de connaissance sur les HDVSS pour prévenir et traiter les situations
Mesure 2	Nommer et poser le cadre sur les attendus en termes de comportements des agents
Mesure 3	Mesurer l'efficacité des dispositifs ou du dispositif de signalement et de traitement des situations
Mesure 4	Renforcer le rôle des managers dans le processus de traitement des situations individuelles

Axe 5 : Pilotage et gouvernance

Mesure 1	Structurer la mise en œuvre du projet
Mesure 2	Assurer un suivi du plan d'actions dans le cadre de l'observatoire social
Mesure 3	Porter le plan d'action à la connaissance des agentes et agents et communiquer sur la politique (ou plan) égalité professionnelle
Mesure 4	Mettre en place une démarche de labellisation